

| Commission permanente |

## Décisions de la Commission permanente du lundi 6 juillet 2020

Ce lundi 6 juillet, sous la présidence de Bertrand Bellanger, la Commission Permanente du Département de la Seine-Maritime s'est réunie et a examiné 41 dossiers pour un total de 4,1 millions d'euros de subventions.

Nous pouvons notamment retenir les décisions suivantes :

### SOLIDARITE

**Aide départementale à l'emploi insertion (ADEI)** : 8 000 € sont accordés à la société Laurent Bar de la Mairie à Bonsecours. Cette subvention correspond à la création d'un emploi au profit d'une personne défavorisée.

**Adoption du protocole d'accord 2020-2022 pour le développement de l'accès à l'art et à la culture des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes malades et/ou hospitalisées.** Dans le cadre de ce dispositif, un montant global de 50 000€ pour l'exercice 2020 est accordé à 11 associations du département. Ce protocole vise à favoriser l'inclusion des personnes en les inscrivant dans des projets culturels de territoire et dans des programmations événementielles locales.

### AGRICULTURE

- **Aide aux petits investissements matériels dans les exploitations agricoles** : 127 894,54 € sont accordés à 45 agriculteurs pour la participation à l'investissement de petits matériels agricoles ayant pour vocation le soutien des exploitants. La politique agricole et rurale départementale vise à soutenir les petits investissements matériels dans les exploitations agricoles. Cette convention prévoit un soutien pour les investissements inférieurs à 10 000 euros.

- **Partenariat avec la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime dans le cadre de la valorisation des circuits courts.** La politique agricole départementale vise à soutenir le développement des filières agricoles locales en circuit court. Pour la restauration collective, depuis 2015 cette politique s'appuie notamment sur l'outil Agrilocal76. Pour le grand public, depuis le début de cette année, la collectivité a développé le site Mon Panier 76. Ces deux projets sont menés en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime. Ceci permet de répondre à plusieurs objectifs : accompagner les producteurs, accompagner les acheteurs de la restauration collective et expérimenter une démarche multi-acheteurs pour la livraison de produits locaux. Dans ce cadre, 15 000€ de subventions sont accordés à la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime.

### ENVIRONNEMENT

- **Convention de partenariat avec la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles** : une subvention en nature est accordée à la communauté. Cette dernière correspond à la cession de 4 chevaux camarguais répondants au besoin de pâturage du site. Le site concerné est le Domaine de Colmoulins, situé sur la commune d'Harfleur.

## EDUCATION

- **Programmation des gros travaux 2019-2021 dans les collèges de la Seine-Maritime** : 20 350€  
sont au total accordés à 6 collèges selon la programmation des travaux suivantes :

- Collège André-Marie de Barentin : réfection des réserves alimentaires de la demi-pension
- Collèges Jules-Verne de Déville-lès-Rouen : réfection des sanitaires des élèves
- Collège Les Acacias du Havre : extension du préau
- Collège Raoult-Dufy du Havre : mise en conformité du désenfumage
- Collège Albert Schweitzer de Neufchâtel-en-Bray : extension des sanitaires des élèves
- Collège Albert-Camus d'Yvetot : réfection de la cour de récréation et des sanitaires des élèves.

## CONTACT

## PRESSE

**Sylvie SUZANON** | [Chargée de Relations presse](#) • 02 35 03 54 12 • [sylvie.suzanon@seinemaritime.fr](mailto:sylvie.suzanon@seinemaritime.fr)

**Camille ROUSEE** | [Conseillère presse du Président](#) • 02 35 03 55 61 • [camille.rousee@seinemaritime.fr](mailto:camille.rousee@seinemaritime.fr)